

Rapport de la sous-commission du budget 2012

Dicastère de Monsieur Jean-Charles Legrix

Composition de la sous-commission

Pierre-Yves Blanc (Les Verts)
Denis Cattin (PLR)
Laurent Duding (PS) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mercredi 28 septembre 2011 de 14h15 à 18h, en présence des commissaires et de Messieurs Jean-Charles Legrix, directeur et Fernando Soria, administrateur. Étaient également présents pour l'examen de leur service : Madame Florence Gasser ainsi que Messieurs Antoine Guilhen, Pierre Schneider et Bernard Wille.

Discussion générale

Monsieur Legrix donne les grandes lignes des changements intervenus dans la répartition des services entre les dicastères de la commune de La Chaux-de-Fonds. Le parc zoologique et vivarium (Bois-du-Petit-Château), anciennement centre 733 devient le centre 515 puisqu'il est maintenant sous la responsabilité du dicastère des sports, de la culture et de l'intégration.

La géomatique et le géomètre sont depuis quelque temps sous la direction du dicastère de l'urbanisme et de l'économie. Les coûts du géomètre et les frais qui y sont liés ont été transférés au service économique.

La Commission passe en revue les comptes de fonctionnement et les investissements. De l'avis du directeur du dicastère, les crédits spéciaux sont à discuter prioritairement en sous-commission. Les crédits à solliciter passeront de toute manière devant le Conseil général, accompagnés d'un rapport.

Afin d'avoir un ordre de grandeur, le directeur du dicastère des infrastructures indique que les crédits spéciaux totaux pour tous les dicastères, portent à ce jour sur un montant proche des 10 millions. Tous les montants jusqu'à CHF 10'000.- sont intégrés dans les comptes de fonctionnement.

Service d'Architecture et des bâtiments

Les chapitres 200 et 201 sont discutés en présence de Monsieur Guilhen, chef du service.

Le directeur du dicastère signale qu'une restructuration a eu lieu à la gérance suite à plusieurs départs. Il a été décidé que le suivi des gros chantiers sera assuré par une personne nouvelle, qui sera engagée à cet effet. Cette personne sera sous les ordres de Monsieur Guilhen. Il a été décidé que le coût de ce poste sera chargé sur les investissements des différents projets menés.

Pour ce qui est de la taxe au sac, notons que la rubrique 3183850 correspond à la centralisation des coûts (CHF 112'000.-) pour les sacs utilisés par les concierges dans les différents services, dont ils assument la charge de nettoyage.

200 Service des bâtiments

Monsieur Guilhen liste les travaux menés cette année. Le chantier de la ferme Gallet est cité (crèche, école enfantine avec mise en conformité des locaux dédiés au personnel). Le chef de service ajoute que beaucoup de travaux ont été menés dans les écoles (mise en conformité des laboratoires notamment). Cela correspond à une masse importante de travaux concentrés sur la période estivale. D'autre part, le service des bâtiments fait l'objet de beaucoup de sollicitations d'autres services pour mener diverses études (Musées, Ecoles, Espaces verts, etc). Plus particulièrement, au niveau des écoles, vu les changements intervenus (introduction d'Harmos notamment), il s'agit d'études pour l'aménagement des locaux, afin de palier aux nouveaux besoins.

En regard de la rubrique 3151900 (achat et blanchissement du linge/essuie-mains pour CHF 42'000.-), un commissaire revient sur la faisabilité d'installer des sèche-mains de la marque Dyson, qui permettraient d'économiser d'importantes charges liées au lavage du linge. Au niveau de l'environnement, cette option s'avèrerait également cohérente. Monsieur Guilhen répond qu'en l'état des réflexions, une implantation de ces appareils dans les écoles est exclue, vu la fragilité de ces appareils. Il y a vraisemblablement des possibilités, mais leur implantation paraît restreinte, notamment à cause de leur potentielle détérioration rapide.

Une étude pourrait être menée avec une phase de test, dans certains bâtiments. Un retour sera donné à la sous-commission, mais aucun délai n'est fixé à ce jour pour cette étude.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

Il n'y a rien de spécifique à signaler au niveau du compte de fonctionnement.

Investissements 2012, crédits spéciaux

On trouve, entre autre, les investissements suivants :

- Glacière Bonne-Fontaine 10 - réfection minimum pour un montant de CHF 150'000.-. Monsieur Guilhen précise qu'il faudrait CHF 650'000.- pour une rénovation complète du bâtiment qui se situe à l'est de l'étang. L'Organisation de la protection civile (OPC) y centralise ses véhicules et une partie de son matériel.
- Serre 12 – rénovation de l'enveloppe du bâtiment pour un montant de CHF 160'000.-. Ce bâtiment abrite le service de la jeunesse. Les travaux seront menés en trois étapes, ce crédit couvre la première.
- Charrière 2a (accueil parascolaire) – réfection des sols, agencement de cuisine, menuiserie courante et peinture et mise en conformité des barrières d'escaliers pour un montant de CHF 180'000.-.

Le directeur du dicastère indique que la liste présentée à la sous-commission a déjà fait l'objet d'un arbitrage par le Conseil communal. De nombreux crédits ont déjà été retirés.

205 Forêts

Maîtrise des coûts pour la réalisation du nouvel abri des bûcherons au Communal du Locle.

Une bonne partie du bois est vendue en France. Pour l'instant, les affaires se portent relativement bien.

Investissements 2012, crédits spéciaux

Élaboration des plans de gestion intégrée pour les pâturages boisés de la Commune pour un montant de CHF 30'000.-. Cet investissement permettrait une gestion optimale des pâturages boisés qui subissent une forte pression, alors qu'ils sont une particularité de notre région.

Une subvention d'un montant de CHF 18'000.- viendra en diminution de ce crédit.

7 Travaux Publics

Les chapitres 700, 710, 711, 712, 715, 716, 717, 720, 721 et 722 sont discutés en présence de Monsieur Schneider, nouvel ingénieur communal.

Remarque générale

Au niveau des rentrées de soumissions, une augmentation significative a été constatée en début d'année. Des discussions ont été menées avec la Fédération des entrepreneurs afin de comprendre les raisons de cette explosion des coûts devisés. Par la suite, les rentrées de soumissions sont redevenues normales. A cause des coûts trop élevés pour certains chantiers, il a été décidé de reporter le chantier Sophie-Mairet (initialement prévu en 2011).

Containers enterrés (mini et midi-déchetteries)

Pour ce qui est des containers enterrés, leur implantation sur tout le périmètre de la Ville est prévue jusqu'en 2014. Il n'y a donc pas de lien de cause à effet entre l'introduction de la taxe au sac au 1^{er} janvier 2012 et l'abandon du ramassage au porte-à-porte prévu pour fin 2014. Nous espérons que ce délai pourra être tenu, au vu des nombreuses oppositions qui se manifestent lorsque l'on souhaite implanter de nouveaux conteneurs enterrés.

Déchetterie intercommunale (crédit voté par le Conseil général le 27 avril 2011)

Le chantier est en cours et les coûts sont maîtrisés à ce stade d'avancement. Pour rappel, les partenaires sont les Communes du Locle et de La Sagne. D'autres Communes pourraient les rejoindre si elles le souhaitent. Un courrier d'invitation a été envoyé à l'ensemble des Communes des Montagnes neuchâteloises.

Au niveau du personnel, l'objectif est de faire fonctionner le site avec 4,2 postes de travail (3 EPT fixes en permanence, plus 1,2 EPT en tournon pour compenser les vacances, absences et palier aux heures d'ouvertures). La société Vadec SA sera notre principal partenaire pour la prise en charge des déchets recyclables.

Un commissaire s'interroge sur le contrôle de l'utilisation de cette déchetterie intercommunale. Une solution pragmatique sera introduite par l'application de contrôles sporadiques. Les "passagers clandestins" coûteront moins que des systèmes de contrôle imperfectibles. Le directeur du dicastère se dit plus préoccupé par les dépôts éventuels de sacs "non taxés", suite à l'introduction de la taxe au sac au 1^{er} janvier 2012. Le commissaire est satisfait de cette réponse et juge les options choisies cohérentes.

Taxe au sac

Sur demande du Canton, les comptes 716 et 717 sont remplacés par les rubriques 725 (déchets des personnes physiques), 726 (déchets des entreprises) et 727 (déchetterie intercommunale).

Vu les changements à venir, il a été tenu compte des comptes bouclés pour l'année 2010 pour le centre 717, soit une charge pour la Commune de CHF 1'244'590.81 en comparaison avec un budget 2012 de CHF 1'193'900.- pour la rubrique 725.

La sous-commission débat de la part du financement pris sur l'impôt. Pour rappel, le Canton a fixé une fourchette entre 20 et 30 %. Pourquoi le Conseil communal propose-t-il un financement pris sur l'impôt de 25 % ? L'argument majeur est de travailler dans la continuité au niveau du coût à la charge de la Commune. Il en va de même pour la charge supportée par les habitants, qui sera constituée dès le 1^{er} janvier 2012 d'une taxe de base à quoi viendra s'ajouter le coût des sacs utilisés par chaque ménage (à raison de CHF 2.- le sac de 35 litres). Si les personnes trient selon la moyenne suisse, le coût annuel à leur charge diminuera très légèrement par rapport à l'ancien système.

L'administrateur du dicastère indique que si le Conseil général devait décider de porter le pourcentage pris sur l'impôt à 30 %, il faudra trouver des économies de CHF 238'000.- au budget 2012. En d'autres termes, une augmentation du budget de fonctionnement aurait pour conséquence que, par effet de compensation, il faudrait trouver des économies ailleurs. Les 25 % tombent parfaitement bien, cela permet d'afficher des montants dans la continuité. Il faut lire le montant sous excédent de charges à savoir CHF 1'193'900.-.

Le directeur du dicastère indique que si le 30 % est accepté par le législatif, cela représentera une charge supplémentaire d'une année sur l'autre de CHF 400'280.- (CHF 238'800.- différence de taux, littering et poubelles publiques pour CHF 103'680.- et sacs offerts (25 par année) aux familles ayant des enfants de moins de trois ans pour CHF 57'800.-) Il rappelle l'objectif visé par le Conseil communal à savoir, dans toute la mesure du possible, l'équilibre budgétaire après le passage à la taxe au sac.

Un commissaire s'interroge sur la possibilité de trier les déchets sur la voie publique. Le directeur du dicastère rappelle que le tri a un coût, notamment sous l'angle des forces de travail et des aménagements à consentir (poubelles prévues pour le tri par exemple). Un groupe de travail a été mis sur pied pour étudier ces aspects. L'ingénieur communal estime qu'il faut appréhender la chose au niveau des comportements des usagers sous l'angle civique. Tous les aménagements consentis auront un coût et cette augmentation des coûts aura pour effet de péjorer la part disponible pour l'entretien du patrimoine.

Enfin, il est dit que trois personnes sont désormais assermentées pour ouvrir les sacs non taxés ("non certifiés") et une quatrième personne le sera prochainement, représentant au maximum un EPT pour faire ce travail.

700 Administration des Travaux Publics

Il n'y a rien de spécifique à signaler au niveau du compte de fonctionnement.

Investissements 2012

Sous crédits spéciaux, un investissement budgété fait débat, c'est le pavage de la place de l'Hôtel-de-Ville (quart nord-est) pour un montant de CHF 260'000.-. Un commissaire est perplexe. A ce stade, il trouve que les finances de la Ville ne justifient pas cette dépense et qu'il n'y a pas d'urgence. Les priorités sont ailleurs.

Monsieur Schneider fait une distinction entre les investissements pour l'entretien du patrimoine (crédit d'entretien) et ceux qui amènent un embellissement du patrimoine (ajout). Le choix retenu à ce stade par le Conseil communal a été d'opter pour un pavage de longue durée.

Il est précisé que certains investissements sont financés par des taxes (autoporteur).

Crédits accordés par le Conseil général

Les crédits sont passés en revue. Concernant l'achat des véhicules et du matériel pour CHF 1'170'000.-, une liste de détails nous est remise. Ce qui a été retenu pour le remplacement des véhicules est le minimum absolument nécessaire.

Enrobé rouge

Un commissaire interpelle l'ingénieur communal sur la peinture rouge posée sur la rue des Armes-Réunies. Monsieur Schneider lui répond que, suite aux mauvaises expériences menées par la Ville avec l'enrobé rouge, de la peinture rouge a été appliquée. Il s'agit d'un test et il faut attendre le passage de l'hiver pour en tirer des conclusions.

Goudron noir et nouvel enrobé place des Brigades internationales

Un commissaire estime que le nouveau revêtement (très noir) récemment posé sur la rue du Stand contraste fortement avec l'enrobé de la place des Brigades internationales récemment refaite. Selon Monsieur Schneider, la couleur de la route va s'estomper progressivement. Il s'agit d'un enrobé coulé à froid, financièrement moins coûteux, mais dont la durabilité est moindre. De l'avis du commissaire, dans l'immédiat, d'un point de vue purement esthétique, le résultat n'est pas convaincant.

710 Voirie – Frais d'entretien

Un commissaire s'interroge sur le montant porté au compte 4908100 (location de la place) : il s'agit du loyer (CHF 20'750.-) pour le terrain lié à la déchetterie intercommunale.

Le compte 3081100 (personnel temporaire) suscite quelques interrogations. Ce dernier compense les frais pour suppléer aux absences dues aux maladies et accidents. Le même montant se retrouve en produit dans les comptes.

711 Enlèvement de la neige

Pas de remarque ni commentaire.

712 Constructions nouvelles

Pas de remarque ni commentaire.

715 Service des ateliers

Le compte 3311000 (amortissement du patrimoine administratif) est en augmentation. Ceci est lié aux remplacements indispensables d'anciens véhicules ces dernières années.

Le compte 3081100 (personnel temporaire) pour ce centre, correspond à 25 % ou ¼ du montant mis en recettes dans les comptes 4367640 et 4367650. En effet, par expérience, le Dicastère estime que dans ce service, il est possible de pouvoir sursoir aux remplacements immédiats, ce qui est beaucoup plus difficile à assumer à la Voirie (centre 710) où certaines tâches sont prioritaires et ne peuvent pas être reportées (déneigement, ramassage des déchets, etc.).

716 Enlèvement des déchets non valorisables

Avec l'introduction de la taxe au sac en 2012, désormais sous centre 725.

717 Enlèvement des déchets valorisables

Avec l'introduction de la taxe au sac en 2012, désormais sous centre 725.

720 Station d'épuration

Le directeur du dicastère précise que Monsieur Vidal, responsable de la STEP, supervisera la nouvelle déchetterie intercommunale.

Les recettes (4347400) viennent du traitement des boues de Morteau et environs. Nous étions en concurrence avec d'autres, puisque ce marché était soumis aux marchés publics. Grande satisfaction, puisque la Commune de la Chaux-de-Fonds a été reconduite pour faire ce travail à hauteur de CHF 325'000.-. Malgré la faiblesse de l'Euro, ce poste reste légèrement bénéficiaire. Le traitement de ces boues est intéressant pour la Ville, car elle assure une meilleure utilisation de l'infrastructure ainsi qu'un meilleur rendement énergétique.

721 Réseau séparatif

Pas de remarque ni commentaire.

722 Boues de dépotoirs

Pas de remarque ni commentaire.

725 Déchets des personnes physiques

Un commissaire s'interroge sur les pertes sur débiteurs budgétées à CHF 80'000.-. Comment explique-t-on ce montant ? La forte diminution de ce montant par rapport au budget 2011 (compte 3300100, centre 716) est liée à la baisse de presque de moitié de la nouvelle taxe déchets ménage en 2012, et d'un rattrapage effectué en 2011 lié à la provision pour pertes sur débiteurs, élément qui ne se reproduira pas en 2012.

Qu'en est-il des bénéficiaires de l'aide sociale, devront-ils payer les sacs taxés avec leur forfait d'entretien ? Le coût des sacs taxés sera effectivement à prendre sur ce forfait. Actuellement, la taxe déchets est payée par les Services sociaux, ce qui continuera d'être le cas en 2012 pour la nouvelle taxe.

726 Déchets des entreprises

Pas de remarque ni commentaire.

727 Déchetterie intercommunale

Pas de remarque ni commentaire.

730 Service des espaces verts

Les chapitres 730 et 735 sont discutés en présence de Monsieur Wille, responsable du service.

Dans la discussion, il est relevé que six garages basés à proximité du bâtiment Fantaisie vont être déplacés. Cette opération permettra d'éviter des coûts de démolition. Par la même occasion, la place laissée libre sera remise en état.

Monsieur Wille indique qu'au niveau des crédits spéciaux, il a été décidé d'aller vers une utilisation de matériel fonctionnant avec des batteries au Lithium. Cinq sécateurs et une tronçonneuse à accu sont prévus. Ces appareils répondent mieux aux besoins des collaborateurs et ils peuvent être utilisés de nuit, ce qui n'est pas le cas pour les appareils fonctionnant à l'essence.

Au niveau des places de jeux, l'avancement des travaux prévus cette année suit son cours selon le planning arrêté. D'ici un à deux mois tout doit être achevé.

Un commissaire interroge Monsieur Wille sur la place de jeux du collège de la Promenade. Des jeux pour les enfants de plus de sept ans ont été implantés à cet endroit alors qu'avec Harmos, depuis la rentrée d'août 2011, des enfants de plus de quatre ans sont désormais présents sur ce site. L'exemple de la Charrière est cité comme une réalisation, où la coordination a bien fonctionné entre les services. Pour ne pas prendre de retard, une décision devait être prise pour la place de jeux du collège de la Promenade. Une séance de conciliation aura lieu demain, afin de trouver une solution qui portera sur une séparation de la place de jeux en deux espaces distincts, adaptés aux différents âges en présence, et la pose de jeux pour les petits. La remarque du commissaire visait uniquement à éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir.

Toujours au niveau des places de jeux, un commissaire signale qu'un jeu de grimpe, sur la place de jeux du Bois-du-Petit-Château, n'a pas de revêtement antichocs ce qui est potentiellement dangereux. Il lui est répondu que cette place fait partie du plan d'investissement pour les années 2012-2013 et que, par conséquent des modifications interviendront l'année prochaine. Le directeur du dicastère rappelle que sur demande d'un membre du groupe socialiste, la réalisation de ce chantier a déjà été avancée dans le temps.

Au niveau des remplacements d'arbres, un chantier doit encore être mené sur la rue Stavay-Molondin, cette opération sera menée cet automne. L'allée d'arbres sur le parking de l'hôpital sera renouvelée. Au niveau financier, les CHF 40'000.- de recettes proviennent du fonds suisse pour le paysage. De manière générale, pour ce poste du budget, on reste dans le même ordre de grandeur que les années précédentes.

Investissements 2012

Sous crédits spéciaux, les investissements budgétés sont les suivants :

- 1 Tracteur rapid Iseki pour un montant de CHF 85'000.-.
- 1 mini-tracteur-tondeuse pour un montant de CHF 15'000.-.
- 5 sécateurs et une tondeuse avec accus pour un montant total de CHF 19'000.-.

Les deux véhicules à remplacer sont des investissements indispensables pour le service et ne font pas l'objet de remarques particulières de la part des commissaires.

Il est prévu de construire encore cette année des nouveaux vestiaires pour le personnel féminin des Espaces verts, car ceux qui existent actuellement sont particulièrement vétustes.

735 Centre horticole

Pas de commentaire ni de question par rapport à ce poste.

740 Cimetière et centre funéraire

Le chapitre 740 est discuté en présence de Madame Gasser, responsable du service.

Suite au vote du Conseil Général de 28 juin 2010, le massif d'inhumation de longue durée a été inauguré déjà avant l'été. Pour mémoire, un amendement socialiste demandait sa réalisation avant la fin de l'année 2011, le planning a donc été tenu.

La mise en conformité du filtre du crématoire est le gros projet du moment. Ce dossier passera devant le Conseil Général le 28 septembre 2011. Le directeur du dicastère relève que le coût de l'opération est onéreux mais l'Etat nous oblige à être aux normes au plus tard le 31 décembre 2012. De son avis, cet investissement est cohérent. Le directeur du dicastère fait état des autres variantes étudiées. Installer la filtration en toiture aurait nécessité d'importants coûts de maintenance dans le futur, sans compter la pollution esthétique engendrée par une telle option. Une variante avec la suppression du deuxième four de réserve, avec l'inconvénient de ne plus être autonome et, les inconvénients liés à une chaleur importante dans le local pour le personnel n'a pas non plus été retenue. En conséquence, l'option proposée au législatif est celle qui est la plus cohérente.

Au niveau du budget, un montant de CHF 151'800.- (compte 3188500) est prévu pour la sous-traitance de l'incinération à Neuchâtel durant les travaux de mise en conformité, y compris les frais de transport.

D'un point de vue comptable, le directeur du dicastère estime qu'il est plus juste de porter ce montant au compte de fonctionnement plutôt qu'à celui des investissements, même si cette méthode péjore les comptes de fonctionnement de l'année 2012.

Dans le périmètre du cimetière, différents monuments en pierre ont été mis au sol afin d'éviter tout accident. Un inventaire sera effectué, afin de recenser les pièces qui ont une valeur patrimoniale. Ledit inventaire sera soumis à l'architecte du patrimoine pour décision.

Au niveau de l'équipe, une personne travaillant à 50 % a été transférée aux Espaces verts, ce qui nous permet de ne plus avoir recours à des vacataires pour le 50 % restant. Cette modification de pratique n'a aucune incidence budgétaire.

Un commissaire relève le fait que la sonorisation, lors des commémorations n'est pas optimale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle. Madame Gasser indique que des haut-parleurs fixes ont été posés à l'extérieur en début d'année. Aucun problème particulier ne lui a été rapporté jusqu'à ce jour.

Investissements 2012, crédits spéciaux

Les investissements budgétés sont les suivants :

- Massif des 10 columbariums, nouveau massif (prévu initialement en 2011) pour un montant de CHF 130'000.-.
- Réfection des niches du columbarium (mur nord, étape 1/3) pour un montant de CHF 50'000.-.
- Réfection du mur de pierres sèches (ouest, étape 1/5) pour un montant de CHF 15'000.-.
- Rénovation de la statue du monument de la tombe commune (prévue initialement en 2011) pour un montant de CHF 10'000.-.

902 Services Industriels

Le directeur du dicastère des infrastructures précise que dans ce cadre, il porte deux casquettes en étant également vice-président du Conseil d'administration de Viteos. Il ajoute s'être battu pour que la Commune continue à recevoir des dividendes corrects.

De manière générale, les montants budgétés sont relativement stables.

911 Eau-réseau

Le directeur du dicastère fait un rapide tour des projets menés dans ce secteur.

Les travaux liés à la Corbatière (arrivée d'eau) sont en cours. Les nouvelles sont bonnes (maîtrise des coûts annoncés, 1^{ère} étape budgétée à 8 millions). Le financement est partiellement assuré par le puisement dans la réserve Presta-Jogne (25 %) et par un subventionnement du Canton à hauteur de 20 % pour la première étape.

Il est fait référence au projet de Viteos portant sur le turbinage des eaux de la STEP. L'intention est de turbiner de l'eau afin de produire de l'électricité. A l'entrée de la STEP, il existe un bassin de rétention qui permet de retenir l'eau en cas de fortes intempéries (orages). De l'avis des experts, les premières eaux sont les plus sales. Ce sont celles qui sont retenues dans ce bassin existant.

Prix de l'eau

Le directeur du dicastère indique qu'il faut actuellement puiser dans la réserve car le prix de l'eau est trop bas et qu'il ne couvre pas les coûts (compte 4801500). A terme, il n'y aura donc pas d'autre choix que d'augmenter le prix de l'eau afin de couvrir les charges. Il est également rappelé que le prix de l'eau est actuellement très bas à La Chaux-de-Fonds en comparaison avec les autres communes du canton de Neuchâtel.

Durée des amortissements

Le directeur du dicastère relève qu'au niveau de certains investissements, il est demandé un amortissement sur 25 ans ou 40 ans alors que les installations sont prévues pour une durée de plus de 100 ans. De manière générale, au niveau de l'eau, les installations consenties il y a plus d'un siècle sont largement amorties.

Le directeur du dicastère se bat pour que les règles en la matière (fixées par le Service des communes) et la pratique évoluent vers une logique économique et une durée d'amortissement qui corresponde à la réalité.

L'administrateur du dicastère relève que Monsieur Prix préavise négativement le fait de faire des réserves (prévoir un financement des investissements qui seront faits plus tard dans le temps).

La rubrique 4801500 est à mettre en parallèle avec celle portant le numéro 3801000 : charges ou produits avec versement ou prélèvement au fonds. Par exemple, versement en 2010, car en 2009 il y avait des recettes supérieures aux charges.

Le directeur du dicastère est d'avis qu'il serait préférable de présenter une augmentation du prix de l'eau liée à un important investissement. Cette remarque est à mettre en lien avec la décision du Conseil général de mars 2010, portant sur le système d'adduction de l'eau. Les huit millions votés ne portent que sur la première étape des travaux planifiés, dont le coût global est de l'ordre de 30 millions, ces travaux ont débuté en 2011 et s'effectueront sur plusieurs années.

Au niveau du réseau d'eau, deux investissements 2011 ont été reportés. Il s'agit du chantier Sophie-Mairet (CHF 114'000.-) et le hameau du Crêt-du-Loche (CHF 246'000.-).

De manière générale, il est rappelé que les travaux de Viteos se font en coordination avec les autres secteurs (état des routes etc).

Conclusion

Les commissaires estiment que l'élaboration du budget du dicastère est menée de manière claire et précise.

Le directeur du dicastère des Infrastructures est satisfait, dans l'ensemble de l'exercice budgétaire 2011. De nombreux dossiers importants ont été menés ou sont en cours de réalisation (notamment l'important dossier de la taxe au sac et la construction de la déchetterie intercommunale) ce, au prix de nombreuses heures de travail effectuées par certains chefs de service.

Tel qu'indiqué lors de la première séance de la Commission financière, en fonction des objectifs fixés par le Conseil communal, une économie égale à 3% de la rubrique biens-services-marchandises, plus CHF 100'000.- par dicastère, devait être trouvée.

Pour le dicastère des Infrastructures et Energies cela correspondait à CHF 366'400.- (hors centres autofinancés par des taxes) et ce sont CHF 499'000.- qui ont été proposés afin de tout faire pour améliorer le budget global 2012.

De prime abord, le directeur du dicastère relève qu'il n'y a pas de grands changements entre le budget 2012 et 2011. Les charges nettes n'évoluent que de 0,56 % entre le budget 2011 et le budget 2012. Si l'on tient compte de la charge exceptionnelle unique enregistrée dans les comptes de fonctionnement 2012, pour les frais d'incinération et le transport à Neuchâtel (CHF 151'800.-) et la charge pour les poubelles publiques (CHF 103'680.-) qui ne sont plus comprises dans la taxe dès 2012, on obtient même une baisse de 0,84 % entre le budget 2011 et le budget 2012.

Au vu de ce qui suit, les budgets sont à la corde et très serrés. De plus amples économies reviendraient à devoir supprimer certaines prestations.

Les chiffres comparatifs entre le budget 2012 et le budget 2011 sont résumés dans le tableau ci-dessous.

		Budget 2012	Budget 2011		
		Coûts nets	Coûts nets	Ecart	Ecart %
2	Immeubles	1'507'210	1'634'420		
7	Travaux publics	20'227'930	21'239'910		
9	Services industriels	-4'437'750	-3'157'840		
A déduire : hors du dicastère des Infrastructures et Energies					
210 (LK)	Gérance – secrétariat	147'800	90'910		
211 (LK)	Bâtiments locatifs	1'737'810	1'899'100		
212 (LK)	Parkings	20'380	26'000		
213 (LK)	Bâtiments utilité mixte	-227'760	-249'960		
230 (LK)	Bâtiments industriels	42'250	-62'670		
240 (LK)	Domaines	-9'120	-18'700		
733 (JPV)	Parc zoologique et vivarium	0	-1'019'800		
755 (LK)	SUE Urbanisme	-1'551'850	-1'360'190		
770 (LK)	Géomatique	-240'800	-212'400		
Sous-total		17'216'100	18'808'780	-1'592'680	-8.47%
Halle Volta centralisée aux Ecoles en 2012			-209'580		
Signalisation routière transféré au SDP en 2012			-280'000		
Revenus et frais fourrière transférés au SDP en 2012			10'000		
Salaire + frais géomètre transférés au Service économique en 2012			-187'360		
Taxe au sac centralisé au Service des bâtiments en 2012		-112'000	0		
Solde fusion SIM/Viteos, revenu exceptionnel		1'140'000			
Résultat avec les décisions du Canton		18'244'100	18'141'840	102'260	0.56 %
Décisions imposées par le Canton :					
Poubelles publiques plus comprises dans la taxe déchets dès 2012		-103'680	0		
Incinération à NE suite obligation installation filtre crématore en 2012		-151'800	0		
Résultat comparatif sans les décisions du Canton		17'988'620	18'141'840	-153'220	-0.84 %

Au niveau administratif, le dicastère réfléchit à une amélioration des compétences dans ce domaine, ceci autant pour les services techniques, le centre des travaux publics que pour la Direction du dicastère.

Les membres de la sous-commission remercient le directeur du dicastère, l'administrateur et les responsables des services, de leur précieuse collaboration.

Le rapporteur
Laurent Duding